



« D'ARGENT A L'ORME ARRACHÉ DE SINOPLE »

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 2 Novembre 2023 à 19h30

Étaient présents : BERTIN Valérie – BOURDENET Cédric – DUBOIS-DUNILAC Nathalie – GEORGE Patric – GIRARDET Valentin – JEANNEROD Carole – MAHON Catherine – MARGUET Alain – MARGUET Gilbert – MIGNARD Alexandre – NICOLET Pascal – VIENNET Elisabeth.

Étaient excusés : JAILLET Audrey – JUNOD Hélène qui donne pouvoir à NICOLET Pascal – HUGEL Daniel qui donne pouvoir à Nathalie DUBOIS DUNILAC – Jérôme CHABOD qui donne pouvoir à Patric GEORGE.

Monsieur GIRARDET Valentin a été nommé secrétaire de séance.
Rédaction : Nathalie CAILLE

1. PERMIS DE CONSTRUIRE

Aucun permis de construire déposé durant la période.

2. DÉCLARATIONS PRÉALABLES ET DEMANDES DE TRAVAUX

- Déclarations préalables :

Nom - prénom	Adresse projet	Objet des travaux	Avis Commission Urbanisme *
FISCHETTI Michaël – JACOULOT Gaëlle	21 rue du Mont d'Or	Isolation extérieure – rénovation des façades	Favorable
JACOULOT Emilien	15 rue des Gentianes	Construction d'un garage toit terrasse végétalisé	Favorable
ROSSIGNOL Antoine	2 rue des Pinsons	Installation de serres de jardin	Favorable

* sous réserve des observations émises par les services de la DDT du Doubs, pôle ADS Valdahon

- Demandes de travaux :

Nom - prénom	Adresse projet	Objet des travaux	Avis Commission Urbanisme
CZERNIK Dominique	17 rue des Pinsons	Construction mur de soutènement	Favorable
BOLE-RICHARD Flora – BULLE Médéric	7 rue des Bouvreuils	Installation clôture	Favorable

3. CHOIX DU PROJET DE RÉSIDENCE SENIORS

Le Maire rappelle que, dans le cadre de la requalification du terrain situé avenue Jean de Lattre appartenant précédemment à M. Gérard POURCHET et désormais en portage via l'E.P.F Bourgogne France-Comté, une réflexion a été menée par une commission municipale en vue de l'aménagement d'une résidence seniors à cet emplacement.

Cette commission a établi un cahier des charges et a consulté trois organismes : ADMR – INTOO HABITAT – KALIA par courrier en date du 12 juin 2023, avec un retour avant le 15 septembre 2023 à 12h00. Deux organismes – ADMR et KALIA – ont répondu à cette consultation et ont présenté leurs projets devant la Commission le 26 et 27 septembre 2023.

Suite à l'analyse des offres, la commission propose de retenir le projet KALIA, offre mieux-disante en terme de réflexion notamment architecturale. Accord du Conseil Municipal.

4. VOTE DU BP 2023 BUDGET RESTAURANT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2023 « RESTAURANT » comme suit :

Budget RESTAURANT	Dépenses HT	Recettes HT
Fonctionnement	50 900.00 €	50 900.00 €
Investissement	204 343.00 €	204 343.00 €
TOTAL	255 243.00 €	255 243.00 €

5. DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°2 BUDGET COMMUNAL 2023

Le Maire expose que, suite au vote du BP 2023 RESTAURANT, il convient de prévoir le versement d'une subvention d'équilibre en provenance du budget communal.

A cet effet, une décision modificative budgétaire de type de virement de crédits à hauteur de 50 900 € (compte 65821/65) est décidée par le Conseil Municipal.

6. DEFINITION DES OBJECTIS POURSUIVIS DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2 DU PLU ET ENCADREMENT DES MODALITÉS DE CONCERTATION AFFÉRENTES

Le Maire s'estimant intéressé par cette affaire dans la mesure où sa belle-mère est propriétaire d'un terrain sis « Creux Renard », quitte momentanément la séance et ne participe ni aux débats ni au vote sur ce point. Le Conseil Municipal élit Monsieur Patric GEORGE en qualité de Président pour la durée des débats et la tenue du vote sur ce point.

Monsieur Patric GEORGE rappelle que la Commune est couverte par un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22/10/2015, lequel classe le secteur « Creux Renard » en zone à urbaniser non opérationnelle (zone 2AU).

Il souligne que la commune bénéficie d'une position stratégique au sein de la Communauté de Communes notamment du point de vue du développement économique, de l'offre en matière d'équipement et de desserte par la gare. C'est au regard de ces atouts que la commune est identifiée en tant que bourg centre au titre du SCOT en cours d'élaboration. Ce dernier se base notamment sur la possibilité qu'à la commune de répondre aux objectifs de développement durable permettant notamment d'axer le développement sur une diminution des flux de mobilités (proximité des équipements et des activités / emplois), appui au développement de l'intermodalité (et réduction des émissions de gaz à effet de serre). Cet objectif est également à mettre en parallèle avec les orientations du SCOT, lequel prévoit notamment la création d'un centre scolaire permettant l'accueil d'enfants, ainsi que la création de 350 logements au sein de la Commune sur les 20 prochaines années.

Bien que la commune soit en phase de finir l'aménagement du dernier lotissement, elle a pu mettre en avant une réelle attractivité de son territoire et une pression foncière à laquelle elle ne peut faire face. Pour mémoire, Gilley est le pôle principal de développement démographique au titre de la Communauté de Communes, et le territoire dispose d'une position stratégique le long de l'axe principale qu'est la RD48.

Afin de répondre à ces objectifs de développement, les élus ont effectué une première étude permettant de déterminer les capacités de logements encore mobilisables en renouvellement. Il en ressort la possibilité de poursuivre le développement démographique du territoire à travers la mobilisation totale ou partielle de la zone 2AU sus-évoquée.

Monsieur Patric GEORGE rappelle que le Code de l'Urbanisme n'impose pas la tenue d'une concertation dans le cadre de la modification de droit commun. Toutefois, compte-tenu des enjeux et pour anticiper les conséquences d'une éventuelle évaluation environnementale (laquelle soumettrait obligatoirement la procédure à une phase de

concertation préalable), il est proposé de réaliser une concertation qui permettra d'associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Il propose donc aux membres du Conseil Municipal les modalités de concertation suivantes sachant que la concertation préalable sera close préalablement à l'organisation de l'enquête publique. Les modalités listées ci-dessous devront impérativement être mises en œuvre, et d'autres modalités pourront venir les compléter au besoin :

- Affichage en Mairie,
- Réalisation de dispositif de communication à l'attention de la population. Les supports traditionnels de la Commune seront privilégiés.
- Mise à disposition d'un dossier et d'un registre de concertation en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture, soit **les lundi – mardi – jeudi – vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 / le mercredi de 8h00 à 12h00 et le samedi de 9h00 à 12h00**, qui permettront au public :
 - o de consulter les documents réalisés au fur et à mesure des études,
 - o de consigner ou d'adresser par courrier à Monsieur le Maire ses observations soit par mail à l'adresse suivante mairie@gilley.fr soit par voie postale **1 Place du Général de Gaulle – 25650 GILLEY**. Les courriers devront obligatoirement comportés l'objet suivants : Concertation sur la procédure de révision allégée du PLU
- Une ou plusieurs permanences de M. Le Maire seront organisées et annoncées en temps utiles, par les moyens de publication adaptés.
- À l'issue de la concertation, Monsieur le Maire en dressera le bilan au regard des observations émises. Il le présentera devant le Conseil Municipal qui en délibérera.

Accord du Conseil Municipal à la majorité des voix (**12 voix pour – 2 voix contre – 0 abstention**) qui confirme le lancement de la procédure de modification de droit commun n°2 du PLU.

7. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après présentation des demandes par Madame Nathalie DUBOIS-DUNILAC et délibération, le Conseil Municipal décide l'octroi des subventions aux associations pour l'année 2023, comme suit :

Association	Subvention 2023
Espérance du Sauget	4 000.00 €
Pad'Panics	200.00 €
A.C.C.A Gilley	100.00 €
A.F.N et Anciens Combattants	200.00 €
AS Myopathes (A.F.M)	50.00 €
Entente Sportive Saugette Enteroches	1 200.00 €
Comité des Fêtes	800.00 €
V.C.C.M.M	500.00 €

Tour du Doubs Cycliste	200.00 €
Mutilés du Travail	50.00 €
Judo-Club du Saugeais	800.00 €
Société de Pêche	400.00 €
Croix Rouge Française	500.00 €
Ski Club	800.00 €
Comité Culturel Montbenoît	50.00 €
Handball Club du Saugeais	1 200.00 €
Tennis Club du Saugeais	400.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	500.00 €
Comité de Parents d'Elèves	1 300.00 €
Club du 3ème Age	450.00 €
Café Jeux	300.00 €
Gym Tonic Saugette	200.00 €
Vélo Loisirs	400.00 €
Souvenir Français	50.00 €
Coopérative Scolaire	4 760.00 €

8. RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU 2022

Le Maire rappelle l'obligation pour la commune de mettre en ligne un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPOS) d'eau potable.

Après présentation de ce rapport par Monsieur Valentin GIRARDET, le Conseil Municipal valide ce rapport, mis en ligne sur le site : www.services.eaufrance.fr

9. ACQUISITION PARCELLE BOISÉE APPARTENANT A MME JOUILLE MICHELLE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet d'acquisition d'une parcelle boisée cadastrée section YB N°6, située sur le territoire communal d'ORCHAMPS-VENNES, appartenant à Madame Michelle JOUILLE – 4 avenue Jean de Lattre – 25650 GILLEY.

A cet effet, Monsieur Valentin GIRARDET présente le rapport d'estimation financière des parcelles boisées établi par l'O.N.F qui a estimé la valeur vénale finale (valeur de consommation actuelle du peuplement + perte de valeur d'avenir du peuplement + valeur du sol) de cette parcelle d'une contenance de 1.31 80 ha à 14 500 €, soit 11 000 € par hectare.

Par ailleurs, la Commission Municipale « Bois Forêts » s'est rendue sur place et émet un avis favorable à cette acquisition.

Accord du Conseil Municipal.

10. ADOPTION REGLEMENT INTERIEUR SALLE POLYVALENTE

Suite au travail de la Commission Bâtiments, le règlement de la salle polyvalente a été mis à jour. Ce document prévoit notamment les modalités d'utilisation du bâtiment par les différents utilisateurs et fixe certaines conditions :

- Il convient désormais pour les locataires particuliers, de fournir une attestation d'assurance responsabilité civile avant la remise des clés.
- Par ailleurs, la commune se réserve désormais le droit de facturer un forfait de 100€ en cas de déplacements intempestifs de l'agent communal pendant le temps de la location.

Accord du Conseil Municipal.

L'ensemble du règlement intérieur est par ailleurs consultable sur le site internet de la commune : <https://gilley.fr/fr/rb/967683/salles-municipales-51>

11. TARIFS CAVEAUX ET CONCESSIONS CIMETIERE PROGRAMME 2023

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer un tarif pour les 18 nouveaux caveaux en cours de construction actuellement.

Il indique que la Commission Cimetière s'est réunie et propose :

- de stopper les réservations « à l'avance » afin de préserver les emplacements disponibles pour les décès actuels,
- de modifier la durée de concession (actuellement concessions perpétuelles) et de mettre en place des concessions à durée limitée (au choix 30 ou 50 ans) avec possibilité de renouvellement moyennant le paiement de la concession,
- de mettre en place une nouvelle tarification pour les 18 caveaux (12 caveaux 2 places et 6 caveaux 4 places) comme suit :

Désignation	Montant HT	Montant TTC	Montant concession	Montant total TTC
Caveau 2 places concession 30 ans	3 500 €	4 200 €	200 €	4 400 €
Caveau 2 places concession 50 ans	3 500 €	4 200 €	300 €	4 500 €
Caveau 4 places concession 30 ans	4 500 €	5 400 €	200 €	5 600 €
Caveau 4 places concession 50 ans	4 500 €	5 400 €	300 €	5 700 €
Renouvellement concession 30 ans			200 €	200 €
Renouvellement concession 50 ans			300 €	300 €

Accord du Conseil Municipal.

12. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

■ COMMISSION VOIRIE :

En l'absence de Monsieur Jérôme CHABOD – président de la commission Voirie – Monsieur Patric GEORGE indique que ladite commission s'est précédemment déplacée rue des Gentianes suite à la demande de riverains alertant sur la dangerosité de cette rue.

Il a été convenu de poser un miroir pour faciliter la sortie de la propriété sise 10 rue des Gentianes.

Par contre, la zone 30 réglementant la vitesse au centre bourg n'est pour l'instant, pas étendue à la rue des Gentianes en raison de son éloignement vis-à-vis des commerces et des écoles.

■ COMMISSION SCOLAIRE :

Madame Nathalie DUBOIS-DUNILAC dresse un rapide compte-rendu du conseil d'école qui s'est tenu le 17 octobre 2023, sachant que l'intégralité de ce document est en ligne sur le site internet de la commune (<https://gilley.fr/fr/rb/968567/ecole-maternelle-et-elementaire-2>).

Lors de cette séance, ont été présentés par la directrice :

- le programme PHARE de prévention contre le harcèlement scolaire
- le programme des activités sportives (piscine – balle ovale – sport au gymnase)
- le programme des activités culturelles et projets pédagogiques (bibliothèque et lecture – cinéma – ateliers théâtre – école de la forêt – projet de correspondance – projet de journal numérique de l'école...)

Le sujet de l'ombrage dans la cour de récréation a été à nouveau évoqué ; toutefois, la demande des parents ne porte plus uniquement sur une possibilité d'ombrage mais plutôt sur un préau permettant un abri en cas de pluie également.

La question d'organisation des activités de motricité dans l'école maternelle a été aussi abordée : compte tenu de l'espace restreint dans ce bâtiment, la municipalité propose à l'équipe enseignante d'occuper la salle de convivialité sur certains créneaux afin d'y organiser des séances de motricité.

A la demande des parents élus au conseil d'école, une réunion tripartite (mairie / école / parents élus) sera prochainement organisée.

13. DEMANDES ET AFFAIRES DIVERSES

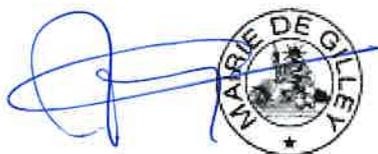
■ CONVENTION SDIS/MAIRIE – occupation terrasse réservoir rue du Mont d’Or :

Le Maire présente la convention établie pour les services du SDIS en vue de les autoriser à occuper une partie du toit de l’ancien réservoir d’eau situé rue du Mont d’Or.

Ce point sera réexaminé lors du prochain conseil municipal, en attente de précisions complémentaires.

La séance est close à 22 heures 30.

Le Maire,
Gilbert MARGUET





MARIAGES

Marlène SEURET / Stéphane NICOLIER	21 octobre 2023	GILLEY
------------------------------------	-----------------	--------

DÉCÈS

Abel BENMEHAL	6 septembre 2023	DOUBS
Monique BENMEHAL née VERMOT-GAUCHY	13 octobre 2023	DOUBS
Jean TRANCHAND	17 octobre 2023	GILLEY
Juliette MOUCHET née WAKENHUT	11 novembre 2023	AVANNE-AVENEY



Sortir à Gilley



E S P A C E D O N Z E L

Théâtre Pad'panics « Avis de tempête »

Vendredi 17 & 24 Novembre à 20h30
Samedi 25 Novembre à 20h30
Dimanche 19 et 26 à 15h00



ÉCRAN MOBILE

vous présente :

Cinéma « Complètement Cramé »

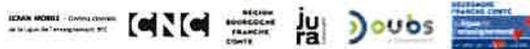
Mardi 05 Décembre à 20h00

Adaptation du célèbre roman avec plus d'un million de lecteurs de l'auteur à succès Gilles Legardinier
1h 50min / Comédie, Drame, Romance / De Gilles Legardinier
Avec John Malkovich, Fanny Ardant, Emilie Dequenue



Depuis la perte de sa femme, Andrew Blake n'a plus le coeur à rien. Un ultime élan le pousse à retourner en France, dans la propriété où ils s'étaient rencontrés. Cependant, lorsqu'il débarque au domaine de Beauvillier, Blake se retrouve engagé comme majordome à l'essai suite à un quiproquo. Face à celles et ceux qu'il découvre aussi perdus que lui dans cet endroit à part, cet homme qui croyait sa vie finie va être obligé de tout recommencer.

Retrouvez toute la programmation sur notre site : www.ecranmobilebfc.org



Théâtre Dembaya « Ma Femme est parfaite »

Samedi 16 Décembre à 20h30



Au profit de l'enfance et des familles en difficultés
Infos et réservation 03.81.43.28.65 ou 06.33.76.05.25



